



Une nageuse en forme olympique

Du 20 au 23 novembre, à Montpellier, Célia Clerc a brillé aux Championnats de France élites de natation en petit bassin. À seulement 17 ans, la sociétaire du club de Cergy-Pontoise a été finaliste sur quatre distances (200m et 400m 4 nages, 200m brasse et 400m nage libre). La protégée de Nicolas Rousseau a encore confirmé ses nets progrès après les deux médailles décrochées quatre mois plus tôt, aux Championnats de France 16 ans et plus. Elle a profité de courses face à plusieurs références européennes pour battre cinq records personnels et obtenir une très prometteuse neuvième place sur 400m 4 nages en 4'52"66. Grâce à ses excellents résultats, la jeune nageuse fait désormais partie de l'équipe de France et du collectif "ObjectifTokyo". La Fédération nationale lui proposera des stages de perfectionnement pour l'aider à atteindre le plus haut niveau jusqu'aux Jeux Olympiques de 2020. On ne peut plus prometteur !



Célia Clerc, sociétaire de Cergy-Pontoise Natation
© DR

Contact

Rens. auprès de
Cergy-Pontoise Natation
au 06 28 04 83 33 ou
sur www.ville-pontoise.fr

Obtenez une bourse communale d'études

En 2015, la Ville poursuit son dispositif d'attribution de bourses communales d'enseignement secondaire. Une aide peut en effet être accordée aux collégiens, lycéens et étudiants de moins de 25 ans, domiciliés à Pontoise et bénéficiant déjà d'une bourse de l'Éducation Nationale au taux 2 ou 3 et d'une bourse départementale du Conseil général du Val-d'Oise.

Le montant de l'aide atteindra 76 à 108€ par an en fonction des revenus de la famille du boursier.

Pour obtenir une bourse communale, vous devez demander un dossier à l'Accueil Multi-Services de la mairie, puis prendre rendez-vous et déposer votre dossier au Service Scolaire avant le vendredi 10 avril. Les pièces justificatives à joindre au dossier sont les suivantes :

- > une photocopie de la pièce d'identité du représentant légal ou de l'étudiant majeur ;
- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- > le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'étudiant majeur ;
- > le courrier d'attribution de bourse émanant du Conseil général du Val-d'Oise ou de l'Éducation Nationale ;
- > le certificat de scolarité pour l'année scolaire 2014-2015 ;
- > le RIB des parents ou de l'étudiant majeur.

Contact

Rens. auprès du Service
Scolaire au 01 34 43 35 25
ou sur www.ville-pontoise.fr

